

Le donateur doit lui-même initier la transaction auprès de sa firme de courtage.

Voir [page 2](#) pour les coordonnées du compte de la Fondation.

Transmettre ce formulaire rempli à dondetitres@fondationstejustine.org

DONATEUR* (Propriétaire des titres)

Nom complet (Incluant le nom d'un représentant si le donateur est une personne morale)

Adresse complète pour le reçu fiscal (N°, rue, ville, province et code postal)

Courriel

Téléphone

- ☐ Individu
☐ Personne morale
☐ Succession*

*Merci de communiquer avec la Fondation **AVANT** le transfert de tout titre provenant d'une succession

FIRME DE COURTAGE ET TITRES TRANSFÉRÉS

Nom du conseiller (le cas échéant)

Firme de courtage où sont détenus les titres

Courriel du conseiller (le cas échéant)

Numéro du compte de courtage (**SI** le formulaire sert à initier la transaction)

Date prévue du transfert

Quantité

Titre

Valeur approx. totale

Afin d'optimiser l'impact de votre don, merci de considérer un montant minimal total de **1000\$** par titre et limiter le nombre de titres différents transférés, compte tenu des frais administratifs et de traitement associés à ce type de transaction.

AUTORISATION ET MODALITÉS DU TRANSFERT

J'autorise ma firme de courtage à transférer les titres ci-haut à la Fondation CHU Sainte-Justine. Les titres sont transférés sans restriction et seront vendus dès leur réception. La valeur du reçu fiscal sera établie selon le cours de clôture à la date de réception dans le compte de courtage de la Fondation. Je reconnais que la valeur des titres peut varier et que la Fondation n'en est pas responsable. La Fondation ne m'a offert aucun conseil de nature fiscale ou juridique à l'égard de don. Elle n'est pas responsable d'un retard ou d'un échec de transfert causé par ma firme de courtage ou par des renseignements incomplets ou inexacts. **Pour obtenir un reçu pour l'année en cours, les titres doivent être reçus avant 17 h le 31 décembre.**

☐ Transmettre le reçu fiscal à mon conseiller (cc au donateur)

Personne-ressource à la Fondation

Nathalie Gagnon

ngagnon@fondationstejustine.org

514 345-4931, poste 6749

Signature

Date

Instructions pour le règlement de transfert de titres

Personnes-ressources :

Conseiller: Catherine Laurin catherine.laurin@nbpcd.com

Adjointe : Tracey Regan tracey.regan@nbpcd.com

(514) 282-5836

Titres canadiens

Les transferts de titres canadiens électroniques admissibles sont effectués par l'intermédiaire de la **Caisse Canadienne de Dépôts de valeurs limitée (CDS)** à **BMO Nesbitt Burns**. Toutes les transactions CDS sont effectuées en utilisant les informations suivantes :

Nom du Compte : BMO Nesbitt Burns
Numéro du Compte : 330-28415-19 - (Fondation CHU Sainte-Justine)
Numéro de CUID : NTDT

Titres États-Unis

Les transferts de titres américains sont effectués par l'intermédiaire de **DTC** pour le compte de **BMO Nesbitt Burns** en utilisant l'information tel qui suit :

Nom du Compte : BMO Nesbitt Burns
Numéro DTC : 5043
Numéro de compte : 330-28415-19 - (Fondation CHU Sainte-Justine)

Fonds communs de placement (Fonds mutuels)

Pour tout don de fonds mutuels, **veuillez svp communiquer avec nous AVANT le transfert** pour assurer que les fonds choisis sont éligibles et sur la liste de fonds mutuels approuvés.

Code de courtier BMO Nesbitt Burns pour fonds mutuels : **9185**

Veuillez svp faire parvenir les documents suivants à l'adresse courriel :

nbops.donations@bmonb.com

cc : catherine.laurin@nbpcd.com et tracey.regan@nbpcd.com

- 1) Une procuration signée par une personne autorisée à l'Institution cédante, là où les actifs sont enregistrés, ou par le titulaire enregistré du Fonds Mutuels
- 2) Une copie signée de la demande du donateur

Pour toute question ou instructions de **transfert de fonds mutuels ou d'actifs en devises étrangères**, veuillez svp communiquer avec l'équipe BMO Nesbitt Burns